



## Délibération du conseil municipal Séance du 06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY.

### Excusés

Avec pouvoir: Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Pi. BOUVIER;  
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à C. GAMBA;  
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT;  
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à V. DOCK.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Véronique DOCK a été nommée secrétaire de séance.

### **2025-05-01 : Construction d'un restaurant scolaire en modulaire 3D à ossature bois Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Ain**

Monsieur le Maire explique que le dispositif « Pacte de territoire » lancé par le Conseil Départemental de l'Ain en 2021 pour une première période de 3 ans, est renouvelé pour une seconde édition couvrant la période 2024/2026.

Il expose également que dans le cadre de ce dispositif, le Département de l'Ain conforte son rôle de partenaire de proximité des collectivités territoriales et renforce son soutien aux projets d'investissement des communes.

Il rappelle que la commune de Balan connaît une forte croissante démographique, ayant entraîné une augmentation significative du nombre d'enfants scolarisés. Avec l'évolution des modes de vie des familles, le recours au régime de la demi-pension devient de plus en plus fréquent.

Jusqu'à présent, la restauration scolaire était assurée par la Maison Familiale Rurale de Balan. Cette dernière se trouve dans l'incapacité de maintenir ce service à destination des élèves de nos établissements scolaires. Aussi, la municipalité reprendra la gestion de cette compétence dès le mois d'avril 2026.

La commune étant dépourvue de restaurant scolaire municipal et les équipements existants ne permettant pas de faire 'office de', il est nécessaire de construire un restaurant scolaire. Ce projet structurant, programmé sur l'exercice 2025, permettra de répondre aux enjeux d'accueil, de qualité du service public, de conformité aux normes en vigueur et d'accompagnement de l'évolution du territoire.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, au titre de l'axe « investissements structurants » du dispositif « Pacte de territoire » à hauteur de 15 % du montant total des dépenses éligibles auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention telle que détaillée ci-dessus ;

Accusé de réception en préfecture  
001-210100277-20250506-delib\_20250501-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2025  
Date de réception préfecture : 12/05/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :.....22

Présents :..... 18

Votants :..... 22

Le 06 mai 2025

Patrick MÉANT,  
Le Maire.

